



Le 27 janvier 2011.

# Systemes d'alarmes BAVARDS

Bonjour,

Saviez-vous que le système d'alarme de vos établissements regorge d'informations sur vos entrées et sorties de l'établissement où vous travaillez?

En effet, lorsque vous entrez au travail et que vous devez désarmer le système d'alarme de votre établissement ou lorsque c'est vous qui devez armer le système d'alarme lorsque vous quittez votre établissement, vous laissez des traces...

Il est possible pour l'employeur de connaître l'heure d'entrer ou de sortie des employés en téléphonant à la centrale d'alarme. Celle-ci pourra fournir un registre des entrées/sorties de l'établissement pour les dernières journées ou les derniers mois.

De plus, arriver tardivement sur votre quart de travail ou quittez hâtivement peut vous jouer des tours, de plus en plus d'établissements possèdent des caméras de surveillance à l'extérieur et celles-ci capte des images du stationnement ou d'endroits d'intérêts pour l'employeur. **Donc, souriez, vous pourriez être filmés !**

Peu importe que nous soyons surveillés ou non. Nous vous rappelons qu'il est de notre devoir et de notre responsabilité d'exécuter notre quart de travail au grand complet !

Et si jamais vous aviez une entente particulière avec votre supérieur immédiat concernant l'heure d'arrivée ou l'heure de départ de votre quart de travail. Assurez-vous que cette entente a été signalée au préalable à votre syndicat par écrit.

Solidairement,

Votre exécutif syndical.